

Comité Rivière – Natura 2000

24 février 2015

Présentation des actions menées dans le cadre de la démarche Natura 2000 sur le site « Gaves de Pau et de Cauterets »

I) Etude gammare

Contexte et problématique

Les suivis réalisés dans le cadre du réseau qualité du Contrat de rivière et des réseaux de surveillance de l'Agence de l'eau mettent en évidence une problématique de contamination métallique du gave de Cauterets par lessivage des anciennes mines de Pennaroya, situées en bordure de ce cours d'eau.

En effet, plusieurs études ont montré des taux élevés dans les eaux du gave de Cauterets en plomb, cadmium (couplé au zinc lors de l'extraction du zinc) et zinc en aval des anciennes mines. 90% de cette pollution métallique proviendrait de ces mines. Par ailleurs, des IBGN ont été réalisés à l'amont et à l'aval de l'ancienne mine : les résultats donnent des eaux de bonne qualité et ne montrent pas de différence entre les peuplements d'invertébrés amont et aval. Des pêches électriques (une à l'amont et une à l'aval des mines – 2008) ont permis d'étudier les peuplements de truite fario : ils sont équilibrés et similaires à l'amont et à l'aval. La pollution métallique ne semble donc pas avoir de répercussion au niveau des paramètres de reproduction/croissance des truites fario pour le moment.

Cependant, des analyses sur les truites prélevées ont montré des taux particulièrement élevés en zinc, cadmium et plomb dans les reins, intestins, œufs et le foie. On peut donc **supposer qu'il existe un impact de la pollution métallique sur les populations de truites fario à plus long terme (croissance, reproduction...), et plus généralement sur les espèces aquatiques.**

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire d'approfondir l'état de connaissance de l'impact des mines sur la biologie aquatique, notamment par la recherche et la mise en place de nouveaux indicateurs.

Ainsi, l'Agence de l'Eau Adour Garonne souhaite, ~~en concertation avec le PLVG~~ ^{avec l'appui technique Ecal de}, porter une étude complémentaire pour évaluer l'impact de la pollution métallique provenant des mines sur la biologie aquatique du gave de Cauterets. Cette étude sera basée sur un indicateur plus spécialisé dans les contaminants métalliques et qui possède un temps de réponse à la toxicité plus court que l'indicateur poisson déjà utilisé (en terme de croissance, d'alimentation, de reproduction...).

Description et objectif de l'étude:

IRSTEA (ancien CEMAGREF) a développé un nouvel indicateur biologique pour évaluer la contamination chimique et la toxicité des milieux aquatiques, plus particulièrement en métaux lourds. Cet indicateur est un invertébré d'eau douce : le gammar. Il s'agirait donc d'utiliser ce nouvel indicateur gamma dans le but d'évaluer l'impact des mines de Pennaroya sur la biologie aquatique du gave de Cauterets.

Deux campagnes d'exposition des gammes dans le milieu doivent être réalisées, l'une en basses eaux, l'autre en hautes eaux, avec un point situé à l'amont et un point situé à l'aval des mines pour chacune d'elle. La durée d'immersion des gammes varie de 7 à 21 jours en fonction des paramètres à étudier (analyses chimiques de bioaccumulation, analyse de toxicité sur l'alimentation et la reproduction). Les contaminants accumulés dans les organismes (cadmium, plomb, nickel, arsenic, chrome, cuivre, et zinc) seront ensuite dosés en laboratoire afin de déterminer le niveau de contamination chimique du cours d'eau. Les effets de cette contamination seront aussi étudiés en termes de mortalité, alimentation, neurotoxicité, fertilité...

II) MAE

Qu'appelle-t-on MAE ?

Les mesures agroenvironnementales visent à favoriser l'engagement des agriculteurs dans des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Les exploitants signent alors un contrat de 5 ans avec l'Etat et l'Europe. En contrepartie, ils reçoivent une compensation financière.

Bilan des campagnes 2011-2013

3 campagnes d'animation des MAET ont été réalisées sur le gave de Pau et de Cauterets (site Natura 2000).

Le périmètre éligible au MAET est celui du site Natura 2000 étendu aux îlots PAC situés en zone inondable et interceptés par les contours du site Natura 2000 ainsi qu'aux îlots structurellement liés au site (absence de barrière physique). 66 exploitants concernés

Type de mesure	Surfaces engagées	Nombre d'exploitants	% d'engagement
Herbe	248,74 ha	33	43 % des prairies
Grandes cultures	15,38 ha	4	8 % des grandes cultures
Mesures linéaires et ponctuelles	8 816 ml + 30 arbres	16	

Mesures Herbe : limitation ou arrêt de l'utilisation de fertilisants, reconversion des terres arables en prairies, remise en état des prairies humides/prairies après inondation

Mesures Grandes Cultures : absence de traitements phytosanitaires, implantation de cultures intermédiaires, maintien de l'AB en territoire à problématique phytosanitaire

Mesures linéaires et ponctuelles : Entretien arbres isolés, entretien annuel des fossés et rigoles de drainage et d'irrigation, entretien de ripisylves, entretien de haies

- ➔ 264.12 ha, 8816 ml et 30 arbres engagés dans le programme
- ➔ 33 exploitants engagés dans 1 ou plusieurs mesures (près de 50 % des exploitants du périmètre)

Nouveau projet

Nouvelle programmation de l'outil de financement (FEADER) avec un nouveau programme déposé en janvier pour une nouvelle phase de contractualisation en 2015 et 2016

III) Révision périmètre du site Natura 2000

La réalisation des inventaires écologiques lors de l'élaboration du DOCOB a mis en évidence une incohérence entre la représentation cartographique des enjeux forts du site, à savoir les habitats du complexe ripicole (ripisylve et îlots), et le périmètre initial de la ZSC qui n'inclut pas ces habitats remarquables. Aussi, pour y remédier, une démarche d'ajustement du périmètre, avec inclusion des habitats précités, a été lancée et validée par le comité de pilotage du site en mars 2010. Celle-ci a pour but de répondre à certains objectifs du DOCOB par la mise en place d'actions de gestion visant à préserver voire restaurer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire du complexe ripicole, notamment à travers des contrats Natura 2000.

Un travail de réflexion sur l'ajustement du périmètre du site a donc été entrepris auprès de chaque commune concernée lors d'entretiens individuels organisés par la structure animatrice. Les remarques émises par les communes ont été prises en compte pour la proposition du nouveau périmètre. Cette proposition entraîne l'augmentation du périmètre de 357 à 482 hectares, soit 125 hectares rajoutés au site (80 hectares de zones humides et 44 hectares de boisements alluviaux favorables à la loutre d'europe). Les modifications correspondent plus précisément à :

- la correction du périmètre du site par rapport aux réalités flagrantes de terrain en s'appuyant sur les limites physiques (berges, routes...),
- l'exclusion des surfaces artificialisées en zones urbanisées,
- l'inclusion des habitats d'intérêt communautaire sur lesquels des Contrats Natura 2000 permettraient une conservation efficace des milieux tout en apportant une aide financière aux maîtres d'ouvrage,
- rajout de certains habitats d'espèces (essentiellement les confluences des affluents, annexes hydrauliques) nécessitant le montage de Contrats Natura,
- ponctuellement, prise en compte de la continuité écologique (habitats non communautaire ou en mélange) encadrés par des habitats de zones humides.

Conformément à l'article R414-3 du code de l'Environnement, la consultation officielle par le Préfet des Hautes Pyrénées de chaque commune concernée par la démarche a été réalisée entre juillet et octobre 2012 (cf carte du périmètre proposé à la révision en annexe 1). En juin 2013, le Préfet a transmis au Ministère de l'Ecologie la fiche de synthèse de la consultation avec un avis favorable. Fin septembre 2014, la France a notifié cette proposition à la Commission européenne, lors de la transmission de la base Natura 2000 sur les évolutions de périmètres et les nombreuses mises à jour des données. L'arrêté modificatif viendra clore en 2016 la procédure de modification du périmètre. En attendant, et au titre de la responsabilité de la France, ce nouveau périmètre et le FSD modifié sont maintenant les bases de la mise en œuvre des actions pour le maintien ou la restauration du bon état écologique des habitats et espèces du site.

IV) Inventaire des principales espèces végétales invasives

Depuis une 20aine d'années, *buddleia*, renouée du japon ou encore impatience de l'Himalaya sont devenues communes sur les berges des gaves de Pau et de Cauterets. Pourtant, ces plantes sont étrangères à cet écosystème et ne possèdent pas les caractéristiques de nos aulnes et saules qui permettent de stabiliser les berges. Grâce à leur capacité de reproduction très rapide, leur extension sur les bords des gaves est extrêmement difficile à maîtriser, si bien qu'elles y deviennent dominantes, au détriment de nos plantes locales. On parle d'espèces invasives.

Le DOCOB prévoit la mise en place d'une veille sur les espèces végétales invasives. Avec les dernières crues qui ont mis à nu une grande partie des berges, ces plantes très dynamiques pourraient profiter de l'espace libre pour s'étendre un peu plus sur les berges des gaves. Il apparaît important de dresser un premier état des lieux l'année prochaine, afin d'identifier les principaux foyers de propagation, dans l'idée de mettre en place de futures interventions contre ces espèces (chantiers d'arrachage).

Cet état des lieux est une première étape servant de base à une stratégie globale de gestion des espèces végétales invasives en berges et atterrissements des cours d'eau. Cette stratégie peut se décliner en 4 axes :

- Connaitre
- Prévenir
- Contrôler
- Sensibiliser

Dans un premier temps, plusieurs diagnostics seront établis à partir des données recueillies à l'été 2014 :

- diagnostic de la colonisation des espèces végétales invasives,
- diagnostic de la vulnérabilité des zones non envahies (berges à nu, travaux, niveau de la couverture végétale...) afin de prévenir une éventuelle colonisation,
- diagnostic des foyers potentiels de propagation des invasives,
- diagnostic de la perturbation des habitats d'IC impactés par les invasives : définir les secteurs à enjeux Natura 2000.

Un suivi détaillé et précis sera à renouveler tous les 3/5 ans.

↳ distribut° livret reconnaissance espèces invasives

A celui-ci, s'ajouterait chaque année une veille/surveillance des acteurs de terrain (techniciens rivières, gardes du PNP et CATER) qui communiqueraient leurs observations à l'animatrice Natura, chargée de centraliser les données. Cette veille aurait pour objectif de noter les évolutions de colonisation les plus importantes et de déclencher des mesures de gestion « d'urgence » si nécessaire.

V) Education à l'environnement dans les écoles

Depuis deux ans maintenant, l'animatrice Natura 2000 propose aux écoles primaires et maternelles situées sur le site des animations pédagogiques autour d'un animal emblématique des gaves : la loutre d'Europe. Ces interventions se déroulent d'abord en classe, avec la découverte de l'animal (morphologie, régime alimentaire...). Elles se poursuivent sur le terrain, à la recherche des indices de présence la loutre en bordure du gave. Chaque intervention dure une demi-journée en moyenne. Ces animations sont aussi l'occasion d'aborder avec les enfants les thèmes de la qualité de l'eau, de la rivière mais aussi de la chaîne alimentaire.

Pour mener à bien ces animations, l'animatrice a acquis de nouveaux outils pédagogiques (plaques à empreintes, crânes de loutre...), servant de support pour ses interventions et pouvant s'adapter à plusieurs niveaux scolaires.

De la petite section au CM2, ce sont 7 écoles qui ont bénéficié de ces animations, ce qui équivaut tout de même à plus d'un quart des communes concernées par les gaves!

Au total, 160 élèves ont été sensibilisés aux enjeux environnementaux de notre territoire à travers la découverte de la loutre et de la rivière. Un bilan satisfaisant pour ces deux premières années!